

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE  
COMMUNAUTE DE COMMUNES  
LES SORGUES DU COMTAT

N° : DE/44/7.5/18.02.2014-8

**EXTRAIT du PROCES-VERBAL des  
DELIBERATIONS DU CONSEIL  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**  
Althen-des-Paluds - Monteux - Pernes-les-Fontaines

Nombre de délégués en exercice	26	Absents représentés :	5
Présents	20	Absents non représentés :	1
<b>VOTANTS</b>			<b>25</b>

L'an deux mil quatorze, le 18 Février à 19 h 00

Le Conseil de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat » s'est réuni en séance publique au siège des Sorgues du Comtat à Monteux, le 18 Février 2014, après convocation légale reçue le 12 Février 2014, sous la présidence de M. Christian GROS, Président de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat ».

**Etaient présents :**

M. Henri BERNAL, M. Pierre BLATIERE, M. Daniel BREMOND, M. Alain BRES, Mme Sabine CHAUVET, Mme Georgette DRAGONE, Mme Evelyne ESPENON, Mme Nicole FABRE, Monsieur Pierre GABERT, Mme Lila HAMMACHE, Mme Françoise LAFAURE, M. Yannick LIBOUREL, M. Pierre MARGAILLAN, Mme Nadia MARTINEZ, Mme Annie NIGUET, M. Claude PARENTI, M. Jackie PERRIN, M Jean-Michel VIDAL, M. Lucien STANZIONE.

**Etaient Absents représentés :**

M. Didier CARLE, (Pouvoir donné à Yannick LIBOUREL),  
M. Jean-Louis FAREL, (Pouvoir donné à M. Henri BERNAL),  
M Michel MUS, (Pouvoir donné à M. Claude PARENTI),  
Mme Nicole NEYRON, (Pouvoir donné à M. Pierre GABERT),  
Mme Annie ROUSSET, (Pouvoir donné à M. Lucien STANZIONE).

**Etaient Absents non représentés :**

M. Jean-Jacques EXBRAYAT.

Il a été procédé conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil de la Communauté de Communes : Mme Georgette DRAGONE ayant obtenue la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**Subvention 2014 - ORESIA**

Monsieur Pierre GABERT, Vice-président, explique qu'il s'agit de délibérer pour octroyer une subvention à l'association ORESIA pour un montant de 10.000 euros pour l'année 2014.

**Le Conseil Communautaire, Monsieur Pierre GABERT, Vice-président, entendu, et après en avoir délibéré à 24 pour et une abstention (Yannick LIBOUREL),**

**AUTORISE** le président à verser **10.000 euros** à l'association ORESIA.

**PRECISE** que les crédits nécessaires seront prévus à l'article 6574 du budget 2014.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Et ont signé au registre les membres présents.  
Pour copie conforme.

**Le Président,**



Acte Exécutoire  
Loi N° 82.213 du 2 Mars 1982  
Loi N° 82.623 du 22 juillet 1982  
Envoyé le : 20.02.2014  
Affiché le :

**Christian GROS**

**Président de la Communauté de communes  
Les Sorgues du Comtat**

